Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-200059830-20251218-108CM11DEC25-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

COMMUNE de Val d'Oust

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'OUST
SEANCE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2025.

Convocation : 4 décembre 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 11 décembre, le Conseil de la Commune de Val d'Oust, dûment et régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie de Val d'Oust, sous la présidence de Mme Florence PRUNET, Maire.

Présents : Mme AUGUSTE Carine - M. BIGOT Alain – M. BONNO Marcel - M. CHEDALEUX Arnaud - M. COAT Thierry - M. DANIEL Pierre - Mme DENOUAL Lydia - M. DUBOIS Jean-Paul - M. GABILLET Jannick *(à partir de la délibération n° 2025_109)* - Mme GEFFROY Nathalie - M. GOUSSET Nicolas - Mme JAHIER Maryline– M. LEBON Jean-Marie - Mme LEGUE Charlotte (arrivée à 19h05) - Mme LE JOSSEC Marlène - M. MAHE Philippe - Mme MARGOUET Alexandra - M. MILLET Olivier - Mme PAPETA Nathalie *(à partir de la délibération n° 2025_110)* – Mme PASQUIER Pierrette - Mme PRUNET Florence - - M. VERONIQUE Jean-Louis.

Pouvoirs : Mme BLANCHON Evelyne ayant donné pouvoir à Mme Charlotte LEGUE - M. BOSCHET Alexandre ayant donné pouvoir à Mme GEFFROY Nathalie - Mme JARRY Martine ayant donné pouvoir à M. Pierre DANIEL - Mme REVEL Amandine ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis VERONIQUE - Mme SABOURDY Véronique ayant donné pouvoir à Mme Maryline JAHIER.

Secrétaire de séance (article 2121-15 du CGCT) : Mme LE JOSSEC Marlène.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : - 20,
- 21 à partir de la délibération 2025_109
- 22 à partir de la délibération 2025_110

Votants : - 24,
- 25 à partir de la délibération 2025_109
- 27 à partir de la délibération 2025_110

DEL_2025_108_PROPOS LIMINAIRES : Désignation d'un secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précisent les articles L5211-1 et L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.
Il est proposé la candidature de Madame LE JOSSEC Marlène.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil de délibérer afin de :
- **DESIGNER** Madame LE JOSSEC Marlène, secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-200059830-20251218-108CM11DEC25-DE

Après avoir délibéré, il est procédé à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 20	Pour : 24	Majorité absolue : 12
Votants : 24	Contre : 0	Suffrages exprimés : 24
	Abstentions : 0	

Au regard de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Madame LE JOSSEC Marlène, secrétaire de séance.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Val d'Oust, le 12 décembre 2025.

Mairie de Val d'Oust (Morbihan)

Mme PRUNET Florence,
Maire.

Mme LE JOSSEC Marlène,
Secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (1, rue Nationale, Le Roc Saint-André – 56460 VAL D'OUST) ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes par voie postale (3 contours Motte, CS 44416 – 35044 RENNES Cedex) ou par voie électronique (application télérecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication